



KPMG Audit  
480 avenue du Prado  
CS 90021  
13272 Marseille Cedex 8  
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54  
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

# Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage S.A.

**Rapport du commissaire aux comptes sur  
l'information financière semestrielle 2018**

Période du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018  
Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage S.A.  
3, Avenue Arthur Scott - CS 70157 - 13395 Marseille Cedex 10  
*Ce rapport contient 28 pages*  
Référence : GM-182-614

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directeur et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30060101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Egho  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris la Défense Cedex  
Capital 5 497 100 €.  
Code APE 8920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417



KPMG Audit  
480 avenue du Prado  
CS 90021  
13272 Marseille Cedex 8  
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54  
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55  
Site internet : www.kpmg.fr

## Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage S.A.

Siège social : 3, Avenue Arthur Scott - CS 70157 - 13395 Marseille Cedex 10  
Capital social : € 17.804.375

## Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle 2018

Période du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage S.A., relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de ce semestre.

## **II – Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Marseille, le 25 juillet 2018

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*



Georges Maregiano  
Associé

**SOCIETE MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARENAGE**

**Société Anonyme  
3, avenue Arthur Scott  
13010 Marseille  
RCS Marseille B 334 173 879**

**Comptes intermédiaires**

**Période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 juin 2018**

## Sommaire

### Bilan

- Actif.....	3
- Passif.....	4
Compte de résultat.....	5
Tableau des flux de trésorerie .....	6
Annexe.....	7

## Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

### Bilan actif

(En euros)

	<u>30 juin 2018</u>	<u>31 décembre 2017</u>	<u>30 juin 2017</u>
Immobilisations incorporelles nettes (note 2)	1 209 475	1 278 163	811 344
Immobilisations corporelles			
- Valeurs brutes (note 3)	196 239 463	196 630 559	197 109 924
- Amortissements (note 3)	<u>(154 101 205)</u>	<u>(150 826 203)</u>	<u>(146 676 141)</u>
- Montants nets	<u>42 138 258</u>	<u>45 804 356</u>	<u>50 433 783</u>
<b>Immobilisations incorporelles &amp; corporelles mises en concession</b>	<u><b>43 347 733</b></u>	<u><b>47 082 519</b></u>	<u><b>51 245 127</b></u>
Stocks nets (note 4)	93 418	95 833	74 834
Créances clients et comptes rattachés nets	505 622	345 470	389 111
Autres créances nettes	1 399 024	2 054 537	1 234 095
Disponibilités (note 5)	32 924 762	35 014 340	26 222 468
Charges à étaler (note 6)	86 488	121 270	158 410
Charges constatées d'avance (note 7)	<u>266 266</u>	<u>205 705</u>	<u>246 059</u>
<b>Total de l'actif circulant (note 14)</b>	<u><b>35 275 580</b></u>	<u><b>37 837 156</b></u>	<u><b>28 324 977</b></u>
<b>Total de l'actif</b>	<u><b>78 623 313</b></u>	<u><b>84 919 675</b></u>	<u><b>79 570 104</b></u>

## Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

### Bilan passif

(En euros)

	<u>30 juin 2018</u>	<u>31 décembre 2017</u>	<u>30 juin 2017</u>
Capital	17 804 375	17 804 375	17 804 375
Primes d'émission et de conversion	10 682 630	10 682 630	10 682 630
Réserve légale	1 780 438	1 780 438	1 780 438
Autres réserves	100 000	100 000	100 000
Report à nouveau	21 203 820	17 339 445	17 339 445
Résultat net	<u>7 275 227</u>	<u>14 955 625</u>	<u>6 814 816</u>
<b>Capitaux propres (note 8)</b>	<b><u>58 846 490</u></b>	<b><u>62 662 512</u></b>	<b><u>54 521 704</u></b>
<b>Provisions pour charges (note 9)</b>	<b><u>1 769 746</u></b>	<b><u>1 917 771</u></b>	<b><u>1 853 904</u></b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (note 10)	12 161 910	14 717 485	17 355 623
Avances reçues des clients	1 172 727	1 171 251	1 179 977
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	416 874	623 788	570 212
Dettes fiscales et sociales (note 11)	2 659 212	2 654 594	2 328 315
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	323 365	151 676	642 353
Autres dettes (note 12)	1 219 814	987 283	1 069 583
Produits constatés d'avance (note 13)	<u>53 174</u>	<u>33 315</u>	<u>48 433</u>
<b>Total des dettes (note 14)</b>	<b><u>18 007 077</u></b>	<b><u>20 339 392</u></b>	<b><u>23 194 496</u></b>
<b>Total du passif</b>	<b><u>78 623 313</u></b>	<b><u>84 919 675</u></b>	<b><u>79 570 104</u></b>

## Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

### Compte de résultat

(En euros)

	30 juin 2018 (6 mois)	31 décembre 2017 (12 mois)	30 juin 2017 (6 mois)
Recettes de péages	19 151 152	38 606 890	19 197 231
Prestations annexes	547 067	1 134 690	573 324
<b>Chiffre d'affaires (note 15)</b>	<b>19 698 219</b>	<b>39 741 580</b>	<b>19 770 555</b>
Autres achats et charges externes	(1 498 031)	(3 791 700)	(2 221 003)
Impôts, taxes et versements assimilés	(389 251)	(892 327)	(461 500)
Salaires et traitements	(1 476 370)	(3 022 185)	(1 611 898)
Charges sociales	(909 700)	(1 364 917)	(725 520)
Dotations aux amortissements de caducité	(3 901 776)	(7 826 315)	(3 909 895)
Dotations aux amortissements techniques	(596 275)	(1 203 436)	(598 283)
Dotations aux provisions et reprises, nettes	94 439	909 934	972 932
Autres produits et charges, nets (note 16)	220 635	202 313	(54 194)
Charges d'exploitation	(8 456 329)	(16 988 633)	(8 609 361)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>11 241 890</b>	<b>22 752 947</b>	<b>11 161 194</b>
Produits financiers	807	720	704
Intérêts et charges assimilées	(80 673)	(206 343)	(112 565)
<b>Résultat financier (note 17)</b>	<b>(79 866)</b>	<b>(205 623)</b>	<b>(111 861)</b>
<b>Résultat courant avant impôt et participation</b>	<b>11 162 024</b>	<b>22 547 324</b>	<b>11 049 333</b>
Résultat exceptionnel (note 18)	(51 152)	(349 869)	(6 621)
Impôt sur les bénéfices (note 19)	(3 626 603)	(6 778 202)	(3 980 540)
Participation des salariés	(209 042)	(463 628)	(247 356)
<b>Résultat net</b>	<b>7 275 227</b>	<b>14 955 625</b>	<b>6 814 816</b>



## Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

### Tableau des flux de trésorerie

(En euros)

	30 juin 2018 (6 mois)	31 décembre 2017 (12 mois)	30 juin 2017 (6 mois)
<b>Résultat net</b>	<b>7 275 227</b>	<b>14 955 625</b>	<b>6 814 816</b>
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation			
- Variation des stocks	3 258	(49)	20 211
- Dotations aux amortissements et aux provisions	501 898	293 502	(374 649)
- Dotations aux amortissements de caducité	3 901 776	7 826 315	3 909 895
- Charges à évaluer	34 782	80 674	43 534
- Plus ou moins-values de cession	31 146	274 974	6 615
Incidences de la variation des intérêts courus non versés	(575)	(1 353)	(715)
Incidences de la variation des créances et dettes d'exploitation	431 941	(1 191 285)	(742 892)
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation</b>	<b>12 179 454</b>	<b>22 238 403</b>	<b>9 676 817</b>
Encaissements sur cessions d'immobilisations	24 067	-	1 200
Paiements sur acquisitions d'immobilisations	(646 850)	(2 219 426)	(1 088 413)
<b>Flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement</b>	<b>(622 783)</b>	<b>(2 219 426)</b>	<b>(1 087 213)</b>
Remboursement des crédits bancaires	(2 555 000)	(5 275 000)	(2 637 500)
Dividendes	(11 091 250)	(11 091 250)	(11 091 250)
<b>Flux de trésorerie affectés aux opérations de financement</b>	<b>(13 646 250)</b>	<b>(16 366 250)</b>	<b>(13 728 750)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(2 089 579)</b>	<b>3 652 727</b>	<b>(5 139 147)</b>
Trésorerie à l'ouverture	35 014 340	31 361 613	31 361 613
Trésorerie à la clôture	32 924 762	35 014 340	26 222 468
La trésorerie à la clôture est constituée par les éléments suivants :			
Disponibilités	32 924 762	35 014 340	26 222 468
Concours bancaires courants	-	-	-
<b>Total</b>	<b>32 924 762</b>	<b>35 014 340</b>	<b>26 222 468</b>

## Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

### Comptes intermédiaires, période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 juin 2018

#### Annexe

##### Note liminaire

La société a pour activité la concession de la construction et de l'exploitation du tunnel du Prado Carénage à Marseille. Le contrat de concession prendra fin en 2025, soit 32 ans après la mise en service du tunnel qui a eu lieu le 18 septembre 1993.

Aux termes d'un avenant au contrat de concession notifié le 26 août 2005, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a étendu la concession à la réalisation, au financement et à l'exploitation d'un ouvrage souterrain dénommé « tunnel Louis Rège » et à ses accès. Cet ouvrage, inauguré le 4 juin 2007, permet une liaison directe et gratuite entre le tunnel Prado Carénage et l'avenue du Prado.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille Provence s'est substituée à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole en tant que concédant du tunnel du Prado Carénage.

Conformément à un contrat conclu avec la Société Prado Sud, la société est également exploitant du tunnel Prado Sud, tunnel reliant le tunnel Prado Carénage au rond-point de l'avenue du Prado.

##### Note 1. Principes, règles et méthodes comptables

###### *Déclaration de conformité*

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

La société n'ayant pas de filiale et de participation, elle n'établit pas de comptes consolidés. Dès lors, le règlement européen imposant aux sociétés cotées européennes d'établir leurs comptes consolidés conformément aux normes IFRS ne peut s'appliquer à la société.

###### *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement par des logiciels informatiques d'exploitation dont la valeur brute au bilan représente le coût d'acquisition. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée comprise entre 5 et 8 ans pour les logiciels d'exploitation commerciale et de 3 ans pour les autres logiciels.

###### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de construction. S'agissant du tunnel, ce coût inclut l'ensemble des frais engagés pendant la

phase de construction du tunnel, notamment les frais de conception, de construction et les frais financiers.

Les immobilisations rattachées à la concession se répartissent entre les biens non renouvelables et les biens renouvelables. Cette dernière catégorie regroupe les immobilisations qui devront être renouvelées au moins une fois avant la fin de la concession.

L'amortissement de caducité est pratiqué sur la totalité des immobilisations mises en concession, renouvelables et non renouvelables, et a pour but de tenir compte de la remise gratuite des biens de retour au concédant à la fin de la concession en 2025.

L'amortissement de caducité est déterminé de façon linéaire sur la durée résiduelle de la concession. Le montant de l'amortissement de caducité est présenté à l'actif du bilan en déduction de la valeur brute des immobilisations non renouvelables. Les dotations constituent des charges d'exploitation.

L'amortissement technique s'applique aux immobilisations renouvelables. Il est déterminé selon la méthode linéaire sur la base de la valeur d'entrée des biens correspondants et en fonction de leur durée de vie estimée, à savoir :

- Agencements et aménagements des installations générales : 8 à 15 ans
- Equipements intégrés aux installations : 5 ans
- Matériels techniques : 5 ans
- Matériels de transport : 5 ans

#### *Provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé*

Certains éléments, tels que la chaussée des tunnels ainsi que celle des bretelles d'accès, entrant dans la composition des immobilisations non renouvelables mises en concession nécessitent des remises en état périodiques. La provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé a pour objet de répartir par avance sur plusieurs exercices le coût des réparations lorsqu'elles sont individuellement de montants significatifs. Cette provision est révisée chaque année en fonction, notamment, des éléments techniques disponibles à la date de l'arrêté des comptes. Elle figure au passif du bilan dans la rubrique "provisions pour charges".

La provision est estimée à partir d'éléments historiques récents et selon le calendrier des travaux à venir déterminé par la Direction. Les dépenses afférentes aux différents travaux de remplacement et d'entretien sont inflatées au taux de 3% retenu au 30 juin 2018 (identique au 31 décembre 2017 et au 30 juin 2017).

Les dépenses d'entretien et de réparations courantes ou celles présentant un caractère préventif ayant vocation à prévenir les dégradations, pannes ou accidents que pourrait subir un bien immobilisé, sont considérées comme des charges de la période.

#### *Stocks*

Les stocks sont composés essentiellement des pièces de maintenance et de sécurité. Ils figurent au bilan à leur coût d'acquisition déterminé selon leur coût moyen pondéré.

### *Créances d'exploitation*

Les créances d'exploitation sont inscrites à leur valeur nominale à l'actif du bilan et font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation en fonction de la situation spécifique de chaque débiteur.

### *Charges à étaler*

Les coûts directement liés à la mise en place des emprunts souscrits en 2003, dans le cadre du refinancement de la dette à long terme, sont comptabilisés en tant que frais financiers accessoires aux nouveaux emprunts et sont étalés sur la durée des emprunts de manière actuarielle.

### *Engagements sociaux*

#### (i) Indemnités de départ à la retraite

La société verse à son personnel des indemnités de départ à la retraite dont le calcul est fixé par un accord d'entreprise. L'indemnité n'est versée qu'à la condition que le salarié soit présent dans l'entreprise au moment du départ à la retraite. L'engagement correspondant fait l'objet d'une évaluation actuarielle comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique "provisions pour charges", pour un montant net de la juste valeur des actifs liés à ce régime (versements effectués auprès d'un fonds d'assurance externe pour assurer la couverture de ces engagements).

#### (ii) Médailles du travail

Les indemnités médailles du travail sont attribuées aux salariés ayant successivement 20 ans, 30 ans, 35 ans et 40 ans d'ancienneté. L'engagement correspondant fait l'objet d'une évaluation actuarielle comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique "provisions pour charges".

#### (iii) Dispositif de Cessation d'Activité de certains Travailleurs Salariés (CATS)

La société a conclu, au cours de l'exercice 2010, une convention dite "convention CATS" qui permet aux salariés âgés de 55 ans ou plus, sous certaines conditions, de cesser leur activité de manière anticipée. La société verse aux bénéficiaires de cette convention, jusqu'à la date de départ à la retraite, une allocation mensuelle de cessation d'activité et assure le financement du maintien du régime de protection sociale.

### *Opérations de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêts*

La société procède à des opérations de caps d'intérêt visant respectivement à plafonner et à fixer le taux d'intérêt de son endettement à taux variable. Les sommes nettes versées ou reçues du fait des contrats de caps sont enregistrées en résultat financier simultanément aux intérêts variables faisant l'objet de la couverture.

*Chiffre d'affaires*

Le fait générateur de l'enregistrement du chiffre d'affaires péages correspond au passage dans le tunnel.

*Impôt sur les bénéfices*

La charge d'impôt sur les bénéfices enregistrée dans les comptes intermédiaires est évaluée en appliquant le taux effectif d'impôt au résultat avant impôt et participation des salariés de la période. Ce taux effectif d'impôt correspond au rapport entre la charge d'impôt sur les bénéfices estimée pour l'exercice en cours et le résultat avant impôt et participation des salariés (y compris forfait social lié) prévisionnel de l'exercice en cours. La société n'enregistre pas les impôts différés (cf. note 19).

*Participation légale des salariés aux bénéfices de l'entreprise*

La charge de participation des salariés enregistrée dans les comptes intermédiaires correspond à la moitié de la charge annuelle prévisionnelle de l'exercice en cours.

*Engagements pris en matière de compte personnel de formation (CPF)*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Compte personnel de formation (CPF) s'est substitué au Droit individuel à la formation (DIF) qui, depuis cette date, a cessé d'exister. Les droits acquis au titre du DIF au 31 décembre 2014, et non consommés, peuvent être utilisés dans le cadre du nouveau CPF jusqu'au 31 décembre 2020. Concernant le solde d'heures du DIF non consommées au 31 décembre 2014, il revient au titulaire de ces droits d'inscrire son solde d'heures dans l'espace personnel sécurisé qu'il aura créé sur le site dédié au CPF.

**Note 2. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels d'exploitation commerciale. Elles ont varié comme suit au cours du semestre :

	31 décembre 2017	Augmentations	Diminutions	30 juin 2018
Valeurs brutes	3 788 509	86 644	(36 256)	3 838 897
Amortissements	(2 510 346)	(154 682)	35 606	(2 629 422)
Montants nets	1 278 163	(68 038)	(650)	1 209 475

### Note 3. Immobilisations corporelles

#### *Variation des valeurs brutes*

La valeur brute des immobilisations corporelles a évolué comme suit au cours du semestre :

	<u>31 décembre 2017</u>	<u>Acquisitions</u>	<u>Cessions</u>	<u>30 juin 2018</u>
Immobilisations non renouvelables	179 331 929	57 326	(39 672)	179 349 583
Immobilisations renouvelables	14 362 160	183 175	(1 083 968)	13 461 367
Immobilisations en cours	2 936 470	492 043	-	3 428 513
<b>Total</b>	<u>196 630 559</u>	<u>732 544</u>	<u>(1 123 640)</u>	<u>196 239 463</u>

Les acquisitions effectuées au cours du semestre (hors immobilisations en cours) correspondent principalement aux travaux de rénovation et de modernisation des postes de péage.

Le montant des dépenses inscrites dans la rubrique "immobilisations en cours" correspond principalement à des frais engagés pour le projet visant à créer un nouvel accès au boulevard Schlœsing (cf. note 22).

#### *Variation des amortissements*

Les amortissements (amortissements de caducité et amortissements techniques) des immobilisations corporelles ont enregistré les variations suivantes au cours du semestre :

	<u>31 décembre 2017</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>30 juin 2018</u>
Amortissements de caducité	140 022 394	3 901 776	-	143 924 170
Amortissements techniques	10 803 809	441 654	(1 068 428)	10 177 035
<b>Total</b>	<u>150 826 203</u>	<u>4 343 430</u>	<u>(1 068 428)</u>	<u>154 101 205</u>

**Note 4. Stocks**

	<u>30 juin 2018</u>	<u>31 décembre 2017</u>	<u>30 juin 2017</u>
Valeurs brutes	220 916	224 174	203 914
Dépréciations	<u>(127 498)</u>	<u>(128 341)</u>	<u>(129 080)</u>
Valeurs nettes	<u>93 418</u>	<u>95 833</u>	<u>74 834</u>

Les dépréciations ont principalement pour objet de ramener à une valeur nulle le stock des jetons dont la commercialisation comme moyen de paiement a été abandonnée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Note 5. Disponibilités***Analyse par nature*

	<u>30 juin 2018</u>	<u>31 décembre 2017</u>	<u>30 juin 2017</u>
Comptes courants bancaires actifs	32 862 657	34 971 355	26 154 885
Caisses	<u>62 105</u>	<u>42 985</u>	<u>67 583</u>
Total	<u>32 924 762</u>	<u>35 014 340</u>	<u>26 222 468</u>

La société a l'obligation de maintenir en comptes courants un montant au moins égal à la moitié du montant total en intérêts et principal du service annuel de sa dette bancaire (cf. note 10).

**Note 6. Charges à étaler**

Les charges à étaler sont exclusivement composées des coûts de mise en place des emprunts reçus au cours de l'exercice 2003.

*Analyse de la variation des charges à étaler*

	<u>30 juin 2018</u>	<u>31 décembre 2017</u>	<u>30 juin 2017</u>
Montant net à l'ouverture	121 270	201 944	201 944
Reprises en résultat	<u>(34 782)</u>	<u>(80 674)</u>	<u>(43 534)</u>
Montant net à la clôture	<u>86 488</u>	<u>121 270</u>	<u>158 410</u>

*Échéances de comptabilisation en charges*

	<u>Charges à rapporter aux résultats futurs</u>
2eme semestre 2018	28 624
2019	43 052
2020	<u>14 812</u>
Total	<u>86 488</u>

**Note 7. Charges constatées d'avance***Analyse par nature*

	<u>30 juin 2018</u>	<u>31 décembre 2017</u>	<u>30 juin 2017</u>
Commissions versées au garant de la dette bancaire (cf. note 10)	48 376	67 599	89 914
Primes sur contrats de cap	4 767	2 524	5 322
Primes sur contrats d'assurance	59 935	3 408	23 297
Contrats d'entretien	126 954	123 263	114 526
Autres	<u>26 234</u>	<u>8 911</u>	<u>13 000</u>
Total	<u>266 266</u>	<u>205 705</u>	<u>246 059</u>

*Échéances de comptabilisation en charges*

	<u>Commissions versées au garant de la dette bancaire</u>	<u>Prime sur contrat cap</u>	<u>Primes sur contrats d'assurance</u>	<u>Contrats d'entretien</u>	<u>Autres</u>	<u>Total</u>
2eme semestre 2018	16 740	4 767	59 935	116 170	20 276	217 888
2019	24 563	-	-	10 784	5 958	41 305
2020	<u>7 073</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>7 073</u>
Total	<u>48 376</u>	<u>4 767</u>	<u>59 935</u>	<u>126 954</u>	<u>26 234</u>	<u>266 266</u>



## Note 8. Capitaux propres

La variation des capitaux propres a été la suivante :

	Capital	Primes d'émission	Réserve légal	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
31 décembre 2016	17 804 375	10 682 630	1 780 438	100 000	14 294 458	14 136 237	58 798 137
Affectation du résultat 2016	-	-	-	-	3 044 987	(14 136 237)	(11 091 250)
Résultat 31 décembre 2017	-	-	-	-	-	14 955 625	14 955 625
31 décembre 2017	17 804 375	10 682 630	1 780 438	100 000	17 339 445	14 955 625	62 662 512
Affectation du résultat 2017	-	-	-	-	3 864 375	(14 955 625)	(11 091 250)
Résultat 30 juin 2018	-	-	-	-	-	7 275 227	7 275 227
30 juin 2018	17 804 375	10 682 630	1 780 438	100 000	21 203 820	7 275 227	58 846 490

Au 30 juin 2018, le capital social est composé de 5.837.500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 3,05 euros (identique au 31 décembre 2017). Il est entièrement libéré.

Les dividendes distribués au titre de l'affectation du résultat de l'exercice 2017 se sont élevés à 1,90 euros par action (identique aux dividendes par action versés au titre du résultat de l'exercice 2016), soit un montant total de 11.091.250 euros versés au cours du premier semestre 2018.

## Note 9. Provisions pour charges et passifs éventuels

### *Nature et variation des provisions pour charges*

La nature et la variation des provisions pour charges qui sont inscrites au passif du bilan en application des principes décrits en note 1, se présentent comme suit :

	<u>31 décembre 2017</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>		<u>30 juin 2018</u>
			<u>Utilisées</u>	<u>Non Utilisées</u>	
Provision pour engagements sociaux	341 467	1 413	(143 476)	-	199 404
Provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé	1 495 050	20 000	(17 962)	(8 000)	1 489 088
Autres	81 254	-	-	-	81 254
<b>Total</b>	<u>1 917 771</u>	<u>21 413</u>	<u>(161 438)</u>	<u>(8 000)</u>	<u>1 769 746</u>

### *Analyse de la provision pour engagements sociaux*

La provision pour engagements sociaux s'analyse comme suit :

	<u>30 juin 2018</u>	<u>31 décembre 2017</u>	<u>30 juin 2017</u>
Dette actuarielle relative aux indemnités de départ à la retraite	470 697	461 940	500 931
Juste valeur des actifs placés en garantie de la dette actuarielle	(289 919)	(153 881)	(354 080)
Dette actuarielle nette relative aux indemnités de départ en retraite	180 778	308 059	146 850
Dette actuarielle relative au dispositif CATS	-	16 195	42 268
Dette actuarielle au titre des médailles du travail	18 626	17 213	20 416
<b>Total provision pour engagements sociaux</b>	<u>199 404</u>	<u>341 467</u>	<u>209 535</u>

Le montant net de la dette actuarielle a évolué comme suit au cours de la période :

	<u>30 juin 2018</u>	<u>31 décembre 2017</u>	<u>30 juin 2017</u>
Dettes actuarielles nettes à l'ouverture	341 468	195 560	195 561
Versements à un fonds d'assurance	(200 000)	-	-
Charge / produit estimé(e) au cours de l'exercice	(8 583)	(92 135)	(11 462)
Prestations servies au cours de l'exercice	-	-	(6 921)
Remboursements effectués par la compagnie d'assurance au titre des prestations servies par la société	69 555	239 852	33 936
Rémunération des actifs placés en garantie de la dette actuarielle	(3 035)	(1 810)	(1 579)
Dettes actuarielles nettes à la clôture	<u>199 404</u>	<u>341 468</u>	<u>209 535</u>

(i) Indemnités de départ à la retraite et médailles du travail

Le taux d'actualisation retenu pour évaluer la dette actuarielle au 30 juin 2018 est égal à 1,20% (identique au 31 décembre 2017 et au 30 juin 2017) et le taux de progression des salaires retenu est de 1,6% (identique au 31 décembre 2017 et au 30 juin 2017). Cette dette actuarielle est estimée sur une hypothèse d'un âge de départ à la retraite à 65 ans (hypothèse identique au 31 décembre 2017 et au 30 juin 2017) à l'initiative du salarié. L'évaluation tient également compte de la mortalité avant l'âge de départ à la retraite (utilisation des tables de mortalité TH00-02 pour les hommes et TF00-02 pour les femmes) et de la probabilité que le salarié quitte l'entreprise avant la date de son départ à la retraite. De plus, la société applique un taux de charges sociales de 45,30% au calcul du montant de la dette actuarielle (taux de charges sociales identique au 31 décembre 2017 et au 30 juin 2017).

La dette actuarielle relative aux médailles du travail est, quant à elle, déterminée sans charges sociales dans la mesure où elle respecte les conditions de non assujettissement.

Les versements effectués à une compagnie d'assurance en couverture de l'engagement de la société vis-à-vis de ses salariés en matière d'indemnités de départ à la retraite et les remboursements obtenus au titre des prestations servies, sont respectivement enregistrés en résultat au sein des rubriques "Autres charges et charges externes" et "Autres produits".

La provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé s'analyse comme suit par nature de dépenses :

	<u>30 juin 2018</u>	<u>31 décembre 2017</u>	<u>30 juin 2017</u>
Coûts liés à la chaussée	308 233	296 233	296 465
Coûts liés à la réfection de la dalle	<u>1 180 855</u>	<u>1 198 817</u>	<u>1 266 650</u>
Total	<u>1 489 088</u>	<u>1 495 050</u>	<u>1 563 115</u>

## Note 10. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

### *Analyse par nature*

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit s'analysent comme suit :

	<u>30 juin 2018</u>	<u>31 décembre 2017</u>	<u>30 juin 2017</u>
Emprunts liés à la convention de crédit	12 160 000	14 715 000	17 352 500
Intérêts courus sur emprunts	1 910	2 485	3 123
Total	<u>12 161 910</u>	<u>14 717 485</u>	<u>17 355 623</u>

Au cours du semestre, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit (identique au cours de l'exercice 2017) et les remboursements se sont élevés à 2.555.000 euros (5.275.000 euros au cours de l'exercice 2017).

### *Échéances de remboursement*

Les échéances de remboursement au 30 juin 2017 sont les suivantes :

	<u>Total</u>
2eme semestre 2018	2 555 000
2019	5 005 000
2020	4 600 000
Total	<u>12 160 000</u>

### *Intérêts*

L'emprunt supporte un taux variable fonction de l'Euribor 6 mois majoré de 0,65%, non compris la commission de 0,35% versée au garant de la dette et la majoration de ce taux de 0,25 point de base appliquée depuis 2008 (cf. paragraphe « Garantie obtenue auprès d'un organisme de garantie financière »).

La convention de crédit prévoit que 85% de l'en-cours de dette contractée à taux variable doit faire l'objet d'une couverture de taux pour limiter les risques engendrés par la variabilité du taux. A cet effet, la société dispose d'un cap d'un montant notionnel amortissable de 10.336.000 euros au 30 juin 2018, mis en place le 15 juin 2018 et venant à échéance le 17 juin 2019, dont le taux plafond s'établit à 1% et est indexé au taux Euribor 6 mois. La juste valeur de ce cap est nulle au 30 juin 2018.

Le cap précédent, contracté en 2017, est arrivé à échéance le 15 juin 2018. Ce cap se caractérisait par un notionnel de 14.749.625 euros et une juste valeur nulle au 31 décembre 2017.

### *Clause de déchéance du terme*

Selon la convention de crédit conclue le 16 juin 2003, les événements suivants constituent des cas d'exigibilité anticipée de la dette : non-paiement, violations d'obligations, déclaration inexacte, manquement croisé, insolvabilité, cessation ou changement ou suspension d'activité, procédure de redressement judiciaire ou liquidation judiciaire, nomination d'administrateurs provisoires ou de conciliateurs ou de mandataires liquidateurs, existence de mesures conservatoires ou d'exécution prises par des créanciers, illégalité, procédure d'alerte, contentieux constituant un changement significatif défavorable, perte de la concession, perte des documents de sûreté, résiliation et violation d'une loi applicable.

### *Sûretés consenties*

En vertu des conventions relatives aux sûretés, la société s'engage à consentir à Natixis en qualité d'agent intercréancier et agent de crédit, à la Banque Européenne d'Investissements en qualité d'agent de crédit, et à CIFGE en qualité de garant, les sûretés suivantes :

- le nantissement de tous les droits, titres et intérêts, présents ou futurs, certains ou éventuels relatifs aux comptes bancaires de la société et figurant à l'actif du bilan de la société pour un montant total de 32.924.762 euros au 30 juin 2018 (35.014.340 euros au 31 décembre 2017) ;
- le nantissement du compte d'instruments financiers et des instruments financiers dont la société est titulaire, ainsi que tous les fruits et produits qui y sont attachés ;
- la cession de la créance de la société à l'égard de la ville de Marseille correspondant à l'indemnité de rachat qui serait versée par le concédant conformément à l'article 63 du cahier des charges de la concession en cas de rachat de la concession avant son terme (voir note 20).

### *Garantie obtenue auprès d'un organisme de garantie financière*

La société rémunère un organisme de garantie financière, CIFGE, par une commission égale à 0,35% de l'en-cours de crédit destinée à garantir le service de la dette bancaire. Cette commission a été versée à hauteur de 60% de son montant total au cours du premier semestre 2003. Le solde de 40% est théoriquement versé selon un échéancier parallèle à celui des remboursements d'emprunt. Ce solde n'est plus versé depuis la dégradation de la notation de CIFGE survenue en 2008 et s'impute sur la majoration du taux d'intérêt de la dette de 0,25 point de base appliquée par les prêteurs depuis cette date. La commission est prise en charge en résultat financier en tant que complément aux intérêts versés sur la dette bancaire.

La partie de la commission versée par avance figure en charges constatées d'avance à l'actif et est reprise en résultat au cours de la période concernée par la garantie. Celle-ci prendra fin en 2020, date du dernier remboursement de la dette bancaire.

**Note 11. Dettes fiscales et sociales**

	<u>30 juin 2018</u>	<u>31 décembre 2017</u>	<u>30 juin 2017</u>
Impôt sur les bénéfices	-	-	-
Participation des salariés	209 042	463 628	247 356
Dettes vis-à-vis des organismes sociaux	712 823	708 523	559 311
Taxe sur la Valeur Ajoutée	961 343	744 743	649 260
Autres	<u>776 004</u>	<u>737 699</u>	<u>872 388</u>
Total	<u>2 659 212</u>	<u>2 654 594</u>	<u>2 328 315</u>

**Note 12. Autres dettes**

	<u>30 juin 2018</u>	<u>31 décembre 2017</u>	<u>30 juin 2017</u>
Clients créditeurs	3 261	6 994	6 819
Dépôts et cautionnements	241 140	240 734	240 932
Rétrocessions recettes Société Prado Sud	725 943	568 357	566 233
Autres	<u>249 470</u>	<u>171 198</u>	<u>255 599</u>
Total	<u>1 219 814</u>	<u>987 283</u>	<u>1 069 583</u>

Les dépôts et cautionnements représentent les montants versés par les clients lors de la souscription des abonnements TIS et la remise des badges correspondant ; ils sont remboursés à l'occasion de la résiliation de ces abonnements ou constatés en produit en cas de perte du badge.

Conformément au contrat d'exploitation conclu avec la Société Prado Sud, la société est en charge de la collecte des péages du tunnel Prado Sud qu'elle reverse dans les délais convenus au contrat d'exploitation.

**Note 13. Produits constatés d'avance***Analyse par nature*

	<u>30 juin 2018</u>	<u>31 décembre 2017</u>	<u>30 juin 2017</u>
Revenus publicitaires	53 174	33 315	(48 433)
Total	<u>53 174</u>	<u>33 315</u>	<u>(48 433)</u>

*Echéances de comptabilisation en produits*

	<u>Produits à rapporter aux résultats futurs</u>
2ème semestre 2018	(49 926)
2019	<u>(3 248)</u>
Total	<u>(53 174)</u>

**Note 14. Échéances des créances d'exploitation et des dettes d'exploitation**

Les créances et dettes d'exploitation ont des échéances à moins d'un an au 30 juin 2018 (identique au 31 décembre 2017 et au 30 juin 2017).

**Note 15. Chiffre d'affaires***Recettes de péages*

Les recettes péages enregistrées en chiffre d'affaires correspondent aux montants des péages hors taxes perçus sur le tunnel principal concédé.

Les recettes péages du premier semestre 2018 correspondent au passage de 8.541.838 véhicules (8.607.838 véhicules pour le premier semestre 2017) au tarif moyen de 2,68 euros toutes taxes comprises (identique pour le premier semestre 2017). Le tarif de base du passage hors remises s'élève à 2,80 euros toutes taxes comprises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.



*Prestations annexes*

Le chiffre d'affaires des activités annexes recouvre principalement :

- la rémunération de la société au titre de son rôle d'exploitant du tunnel Prado Sud et au titre des prestations comptables et administratives assurées par la société pour le compte de la Société Prado Sud ;
- les prestations de lavage pour les tunnels gérés par la Métropole Aix Marseille Provence ;
- les loyers reçus pour l'exploitation de réseaux de télécommunications.

**Note 16. Autres produits et charges, nets**

	<u>Premier semestre 2018</u>	<u>Premier semestre 2017</u>
Charges :		
- coût des réparations sur dégâts causés par des tiers	(194 062)	(37 467)
- comptabilisation en pertes de créances clients	(61 404)	(20 545)
- redevances au concédant	(76 605)	(76 789)
- taxe foncière refacturée par le concédant	(15 000)	(15 000)
- jetons de présence	(19 332)	(24 034)
- divers	(15 838)	(9 825)
Produits :		
- indemnités d'assurance reçues	328 100	68 272
- pénalités sur violation de passages	170 344	25 231
- remboursement fonds d'assurance (note 9)	69 555	35 963
- divers	34 877	-
Produits (charges) nets	<u>220 635</u>	<u>(54 194)</u>

Les dépenses de réparations engagées par la société suite à des sinistres pris en charge par les compagnies d'assurance sont présentées au sein du poste "autres charges". Cette présentation permet de mettre en regard les dépenses externes supportées par la société suite à la survenance de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes reçues.

**Note 17. Résultat financier**

	<u>Premier semestre 2018</u>	<u>Premier semestre 2017</u>
Charges d'intérêts sur emprunts	(27 471)	(42 944)
Produits (charges) d'intérêts des instruments de couverture nets	(2 727)	(3 548)
Charges financières liées au refinancement des emprunts mis en place en 2003 et rapportées en résultat (cf. note 6)	(13 022)	(16 299)
Commissions versées au garant de la dette bancaire et frais liés	(37 453)	(49 774)
Produits issus des placements de la trésorerie	7	-
Autres produits (charges) financiers	799	704
Résultat financier	<u>(79 866)</u>	<u>(111 861)</u>

**Note 18. Résultat exceptionnel**

	<u>Premier semestre 2018</u>	<u>Premier semestre 2017</u>
Prix de cession des immobilisations cédées	24 067	1 200
Valeur nette comptable des immobilisations cédées ou sorties de l'actif	(55 213)	(7 815)
Autres produits (charges) exceptionnels	(20 006)	(6)
Résultat exceptionnel	<u>(51 152)</u>	<u>(6 621)</u>

**Note 19. Impôt sur les bénéfices**

L'impôt sur les bénéfices se décompose comme suit :

	<u>Premier semestre 2018</u>	<u>Premier semestre 2017</u>
Charge d'impôt	(3 626 603)	(3 647 802)
Taxe sur les dividendes versés	-	(332 738)
Impôts sur les bénéfices	<u>(3 626 603)</u>	<u>(3 980 540)</u>

## Note 20. Engagements financiers

En dehors des engagements relatifs aux instruments de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêts décrits en note 10, les engagements financiers de la société sont les suivants :

- (a) La société a consenti une caution à la ville de Marseille au titre de l'exploitation pour un montant de 152.500 euros.
- (b) Le concédant a la faculté à compter de 2015 et moyennant un préavis d'un an de racheter la concession. En cas de rachat, le concessionnaire aura droit à une indemnité pour manque à gagner égale à la moyenne des produits nets réalisés pendant les sept dernières années précédant la date de rachat déduction faite des deux années les moins favorables au concessionnaire, multipliée par le nombre d'années restant à courir jusqu'à l'expiration normale de la concession.

## Note 21. Ventilation de l'effectif

Statuts	Effectif moyen	
	Premier semestre 2018	Premier semestre 2017
Cadres	8	9
Agents de maîtrise	27	30
Employés	26	31
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>70</b>

## Note 22. Autres informations – Projet Schlœsing

### *Projet Schlœsing*

La société SMTPC a remis le dossier du projet Schlœsing à la Métropole Aix Marseille Provence. Le dossier a été soumis à la commission DSP le 5 octobre 2017.

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 19 octobre 2017 a voté favorablement a approuvé les 3 actes juridiques concourant à la réalisation du projet et autorisé le Président de la Métropole à signer ces actes, à savoir :

- L'Avenant n°9 au contrat de concession du tunnel Prado-Carénage confiant à SMTPC la responsabilité du financement, la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien-maintenance de la Bretelle Schlœsing et prolongeant la durée la concession de 7 ans et 11 mois pour permettre la couverture des coûts d'extension de l'infrastructure dont l'usage sera gratuit pour les usagers. Il est rappelé que le coût des études et des travaux de conception et lé réalisation de la Bretelle s'établit 49,2 M€ HT (Valeur août 2017).

- La Convention Tripartite entre la Métropole, SMTPC et SPS ayant pour objet d'organiser les conditions et modalités du transfert du Tronçon Prado Sud, du périmètre de la Concession Prado Sud dans le périmètre de la Concession Prado-Carénage. L'indemnité de transfert représentative de la valeur du tronçon Prado Sud à verser par la société SMTPC à la société SPS est arrêté à 49,7 M€ H.T.

- L'avenant n°2 au contrat de concession du tunnel Prado Sud réduisant le périmètre de la concession Prado Sud. Dans le cadre de cet avenant, le concessionnaire renonce à toute action, recours ou réclamation à l'égard de la collectivité pour tout fait ou préjudice lié à l'exploitation de la concession antérieurement à la signature du présent avenant.

Comme rappelé dans la délibération de la Métropole en date du 19 octobre 2017 : « L'entrée en vigueur intégrale de l'avenant est soumise à un certain nombre de conditions dont l'intervention d'une décision favorable de la Commission européenne sur la compatibilité du Projet Schlœsing avec les règles d'État en matière de compensation de service public ». La réponse devrait intervenir, selon la direction, au cours du second semestre 2018.